

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DES RISQUES NATURELS MAJEURS  
(CDRNM)**

**16 avril 2015**

**PREFECTURE DU NORD  
SALLE D108**

**Liste des participants :**

<b>Organismes</b>	<b>Représentants</b>
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. HOULLIER Lionel
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme MASSON Marie Céline
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. LEFRANCOIS Grégory
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme FOURNIER Edwige
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	M. SILVESTRE Benoit
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	Mme MAGRAS Marilyne
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme BERTAUX-VALERE Marie Alexandrine
Service Départemental d'Incendie et de Secours	M. PRUVOST Loic
Institut de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)	M. WATELET Jean-Marc
Voies Navigables de France	M. LAMI Valentin
Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. COULON Hervé
Office National de l'Eau et la Protection des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. MAROUSE Jean-Louis
Agence de l'eau	M. PARMENTIER Stéphane
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	M. SPRIMONT Henri-Luc
Chambre des Notaires du Nord	M. DESWARTE Philippe
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	M. PONCELET Benoit
Université Littorale Côte d'Opale	M. HEQUETTE Arnaud
Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais	M. FOUQUET Jean-Michel
Conseil Départemental du Nord	Mme LEDDA Carole
Conseil Départemental du Nord	M. HOSSEPIED Pascal
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. GANTIEZ Philippe
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. DESICY Alexandre
Communauté d'Agglomération du Douaisis	M. FONTAINE Jean-Paul
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	M. GRANET Stéphane
Métropole Européenne de Lille	Mme BLONDEL Laurence
Métropole Européenne de Lille	M. DHEE Stéphane
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	M. MARCOTTE Ambroise

Institution Interdépartementale des Wateringues	M. PARENT Philippe
Parc Naturel Régional de l'Avesnois	M. CAFFIER Guillaume
Parc naturel Régional de Scarpe Escaut	Mme GONDRY Stéphanie
<b>Intervenants :</b>	
Direction Générale de la Prévention des Risques	M. FAYE Jacques
Institut pour la Maîtrise des Risques	M. RAFFOUX Jean-François

**Excusés :**

<b>Organismes</b>
Académie de Lille
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Météo France
Service Territorial de l'Architecture
Chambre d'Agriculture
Fédération Nord Nature Environnement
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille
Fédération Française des Batiments
Groupement des Mutuelles d'Assurance et Fédération Française des Sociétés d'Assurance
Chambre du Commerce et d'Industrie
Association des Maires du Nord
Communauté Urbaine de Dunkerque
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Université des Sciences et des Technologies
Etablissement Public Territorial du Bassin Lys
La Voix du Nord

Le présent compte rendu se veut la synthèse des échanges. Les différentes présentations se trouvent dans le dossier remis en séance et consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs-CDRNM/La-reunion-de-la-CDRNM-du-16-04-2015>

## DEROULEMENT DE LA CDRNM

Monsieur Houllier, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, ouvre la réunion à 14h45 par un tour de table.

Monsieur Houllier précise ensuite que la présente réunion fait suite à celle d'installation de la commission renouvelée en juin 2014, qui a permis à chaque membre de présenter sa structure et son approche de la problématique des risques.

Il expose le déroulé de la réunion qui se décomposera en trois temps :

- la première partie sera consacrée à la présentation de l'état d'avancement des études, des Plans de Prévention des Risques et de la mise en œuvre de la Directive Inondation et, en particulier, des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRi);
- suivra une présentation de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", dite GEMAPI instaurée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM).. Il sera notamment évoqué la "Loi Notre" dont le texte, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 10 mars, reporte l'échéance de prise de compétence par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- enfin, deux séquences seront dédiées à la notion de résilience : dans un premier temps, Monsieur Jacques Faye de la Direction Générale de la Prévention des Risques présentera, de façon globale, la résilience des territoires face aux risques naturels. Dans un second temps, Monsieur Jean-François Raffoux de l'Institut pour la Maîtrise des Risques (IMdR) exposera les conclusions des travaux conduits par son institut et l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) sur la résilience des réseaux.

La séance se terminera par la présentation du bilan de consommation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de celui des arrêtés de catastrophes naturelles pris en 2014.

Monsieur Houllier explique que la thématique de la résilience des territoires se situe au cœur de la politique nationale de gestion des risques, notamment dans la Directive Inondation. Elle concerne également un volet majeur des stratégies locales qui sont en cours d'élaboration dans le département du Nord, et qui déclineront, dans leurs plans d'action, les éléments qui contribueront à optimiser la résilience des territoires.

Monsieur Houllier laisse la parole à Madame Edwige Fournier pour la première présentation.

### **1) Actualités, point d'avancement des procédures (présenté par Edwige Fournier, Chef de l'Unité Stratégie et Information sur les Risques au Service Sécurité, Risques et Crises de la DDTM Nord)**

La présentation fait le point des études suivantes :

- les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges "type" permettant le lancement d'une étude de réduction du risque lié à la présence d'une cavité souterraine;
- les études d'élaboration des plans de prévention des risques
  - rappel du programme d'élaboration des PPR inondations
  - état d'avancement des études en cours (PPRi la Marque, PPRi de l'Aunelle-Hogneau, PPRi de l'Ecaillon, PPRi par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille, PPRi de la Rhonelle, PPRL de Oye-Plage à Gravelines et PPRL de Dunkerque à Bray-Dunes);
- la Directive Inondation : point sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

### **2) La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (présentée par Edwige Fournier, Chef de l'Unité Stratégie et Information sur les Risques au Service Sécurité, Risques et Crises de la DDTM Nord )**

La présentation s'articule autour des points suivants :

- le contexte de la réforme,
- les enjeux et objectifs,

- un retour sur les articles 56 à 59 de la MAPTAM,
- l'intercommunalité et la rationalisation des structures,
- des précisions sur le devenir des structures,
- le calendrier prévisionnel des réunions avec les intercommunalités et Syndicats
- la mission d'appui technique,
- les textes législatifs et réglementaires,
- le plan d'Action de l'Etat.

#### **Temps d'échanges :**

Monsieur Silvestre, représentant le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC) excuse Monsieur Serge Boulanger, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Nord, qui, retenu par d'autres obligations, ne peut pas participer à la réunion.

Monsieur Silvestre rappelle les échéances électorales de fin d'année et demande si celles-ci sont prises en compte dans la planification présentée, tant pour les études d'élaboration des PPR, que dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive Inondation.

Madame Masson, responsable du Service Sécurité, Risques et Crises de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, précise que l'ensemble des échéances présentées seront perturbées par la période de réserve électorale induite.

Monsieur Parent, représentant de l'Institution Interdépartementale des Wateringues, indique qu'une question parlementaire concernant la possibilité de poursuivre l'exercice des compétences de gestion des inondations a été posée et s'interroge sur :

- 1° la possibilité d'exercer la compétence de protection des inondations sans intégrer la compétence relative à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques (alinéa 10);
  - 2° la possibilité de prélever la taxe sans attendre la parution du décret d'application;
  - 3° les conditions de mise à disposition des ouvrages, notamment sur le volet financier;
- Il précise, enfin, que l'Institution ambitionne d'exercer une partie de la compétence GEMAPI de manière anticipée et que cette volonté serait prochainement confirmée.

Madame Masson précise chacun des points :

1° La GEMAPI concerne les compétences obligatoires définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du code de l'environnement. Néanmoins, une structure a toute capacité à englober des compétences complémentaires dans le cadre de son activité ; ce qui peut être le cas pour les compétences de lutte contre l'érosion et la gestion du trait de côte sur le territoire du dunkerquois.

Monsieur Parent indique que cela n'est guère envisageable car les collectivités sont peu enclines à prendre ces nouvelles compétences obligatoires.

2° Il convient d'attendre les directives des services fiscaux qui préciseront les modalités de prélèvement de la taxe. Ces questions seront communiquées à la Direction Générale des Prévention des Risques afin d'obtenir des réponses dans les meilleurs délais.

M. Lefrançois précise que des discussions au moment des transferts des ouvrages concernés entre l'Etat, qui soit exerce la compétence soit la délègue, et les différents partenaires seront engagées pour préciser le contenu des conventions de mise à disposition.

Madame Masson indique que des réflexions ont lieu au niveau régional pour préciser les contours de la compétence GEMAPI. Elle précise que la DDTM a réalisé une approche territoriale de la mise en oeuvre de cette compétence et organise des réunions d'échanges dans chaque arrondissement. Au cours de ces réunions, la DDTM présente la compétence GEMAPI, les résultats de l'application des règles de périmètres définies par la loi et partage les réflexions sur des possibles schémas organisationnels. Ces réunions ont eu lieu sur les territoires lillois et valenciennois.

Au vu des questions spécifiques que soulèvent les acteurs du territoire dunkerquois, une réunion sera prochainement programmée afin de stabiliser un état des lieux partagé avec les acteurs concernés.

Monsieur Hequette, de l'ULCO demande si les ouvrages concernés par la compétence GEMAPI sont les ouvrages naturels, tels que les dunes sur le littoral, ou les ouvrages anthropiques.

Monsieur Lefrançois répond qu'aucun texte réglementaire ni aucune jurisprudence ne définit les compétences 1, 2, 5 et 8 de la GEMAPI. Les services de l'Etat (DREAL et DDTMs) essaient de préciser le champ qu'elles recouvrent et qu'elles ne recouvrent pas. Cette analyse est présentée lors des réunions locales afin d'aboutir à un document partagé par tous les acteurs concernés et validé par le niveau central.

Madame Masson souligne la complexité du transfert des ouvrages naturels dans le cas où ceux-ci seraient

retenus.

Monsieur Hérin de la CAD s'interroge sur le champ couvert par la compétence MA. Il se demande si elle concerne toutes les zones humides, si elle s'exerce tant sur le domaine public que privé et sur la nature de l'articulation entre cette compétence et la Trame Verte et Bleue.

Madame Masson prend bonne note de ces questions qui seront transmises au service compétent de la DDTM.

Monsieur Lefrançois indique que la compétence GEMAPI n'a pas modifié les responsabilités des maires et des propriétaires riverains et n'emporte pas de conséquence en matière de propriété des cours d'eau et des droits d'usage et obligations afférents. L'Etat reste responsable de l'entretien de son domaine public fluvial et le propriétaire riverain reste le premier responsable de l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

Au vu des nombreuses interrogations soulevées par le territoire du Douaisis, Mme Masson indique qu'une réunion locale sera également programmée dans les meilleurs délais.

Monsieur Hérin déclare que les réponses à ces questions sont indispensables à la définition de l'organisation future du territoire.

Monsieur Hérin souhaiterait savoir si les stations de Relevage des Eaux ne seront pas transférables comme cela est le cas pour les digues des Voies Navigables de France. Ces stations n'ont pas pour vocation à protéger des inondations mais sont des compensations des affaissements miniers.

Monsieur Parmentier de l'Agence de l'eau Artois Picardie indique que la présentation fait état de la structuration des maîtrises d'ouvrages opérationnelles sur le territoire en identifiant les EPCI compétents en la matière. Pour autant, il ne faut pas que cela entache la logique du bassin hydrographique ainsi que la coordination inter-bassin. A ce titre, il précise que des réflexions au sein de la commission Milieux Naturels, Aquatiques, Planification du comité de bassin sont en cours pour fixer les enjeux à l'échelle d'un territoire et émettre des recommandations auprès de la mission d'appui; l'objectif étant d'aboutir à une gestion intégrée et solidaire (gestion amont/aval) de l'eau.

Madame Masson ajoute que l'analyse territoriale réalisée par la DDTM a révélé que selon les cas, le périmètre du champ de compétences des syndicats, qui exercent tout ou partie la compétence GEMAPI, répond ou pas à une logique hydrographique. L'objectif est bien de retrouver cette solidarité amont-aval et de travailler non pas à des échelles administratives mais à l'échelle de l'eau.

Madame Masson précise qu'au cours des réunions locales, la DDTM ne propose pas l'organisation future des territoires car il leur revient de la définir. La DDTM accompagne donc la démarche mais c'est bien au territoire de s'approprier la problématique de la GEMAPI.

Monsieur Silvestre, du SIRACED-PC, rappelle que le réseau hydrographique s'étend au-delà des frontières du département et s'interroge sur le devenir de la coopération transfrontalière.

Madame Bertaux-Valère de la DREAL précise que deux instances Etat sont concernées par cette coopération transfrontalière : la commission internationale de l'Escaut et la commission internationale de la Meuse.

La composition de ces instances sera modifiée après application de la GEMAPI mais que la coopération se poursuivra.

Il en est de même pour les Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT) qui rassemblent des collectivités, des EPCI etc.

Monsieur Poncelet indique qu'une approche culturelle et historique pourrait apporter un éclairage dans cette approche technique des territoires et apporterait des clés de lecture de ces territoires.

Mme Masson précise que cette approche historique contribue aux réflexions d'ores et déjà engagées.

### 3a) La résilience des territoires (présentée par Jacques FAYE, Direction Générale de la Prévention des Risques),

Monsieur Faye se présente comme étant responsable du Bureau de l'Information Préventive, de la Coordination et de la Prospective à la Direction Générale de la Prévention des Risques au sein du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Il expose que, dans les sujets dont son bureau a la charge, on trouve le Dossier Départemental des Risques Naturels Majeurs (DDRM) et l'Information Acquéreurs Locataires (IAL), documents à l'initiative du Préfet, et celui à l'initiative du Maire, le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). D'autres procédures complémentaires, telles la pose de repères de crue et autres inventaires, peuvent être citées. Le volet "Prospective" comporte les orientations et initiatives émergeant dans le domaine de la gestion des risques majeurs.

Monsieur Faye entame ensuite sa présentation intitulée "**Prévention des risques naturels et technologiques en France : RESILIANCE**"

Monsieur Faye souligne que toute cette activité de prévention se résume à la RESILIANCE avec un A sans que ceci constitue une faute d'orthographe, ce qu'il expliquera dans les suites de son exposé.

#### Points essentiels :

Monsieur Faye insiste sur un préalable indispensable : **le rappel historique** même bref, car on a tendance à oublier les événements qui se sont produits sur le plan international et même national.

Il décline les concepts à mettre en avant et qui permettent de dégager quatre critères :

- le phénomène aléatoire appelé "Aléa" (ex : l'inondation qui peut survenir) dont **l'intensité** et **la probabilité** permettent d'évaluer la dangerosité
- les enjeux (personnes, activités économiques, environnementales, culturelles) dont **l'exposition, la sensibilité** face à un événement permettent d'évaluer la vulnérabilité
- le risque qui est la combinaison de ce phénomène aléatoire et des enjeux.

La notation de ces quatre critères (intensité et probabilité de l'aléa, exposition et sensibilité des enjeux) permet de mesurer le risque sur une échelle allant de négligeable à extrême.

#### Les réponses actuelles :

- à la probabilité des phénomènes, c'est l'anticipation qui se traduit par la prévision (ex : prévisions météo...) et la préparation.
- aux enjeux, c'est la culture du risque qui se décline en la conscience d'être exposé à un aléa et à l'organisation de la gouvernance pour faire face à cet aléa.

Ces réponses dépendent de la réactivité individuelle et collective des enjeux exposés, laquelle est évaluable sur une échelle de résilience allant de négligeable à extrême.

La mitigation représente la réduction de la gravité et le renforcement de la réactivité en agissant sur un ou plusieurs des quatre critères évoqués ci-avant, de façon à ce que la réactivité des enjeux soit à la hauteur de la gravité du phénomène.

#### Les volets principaux :

- **la garantie catastrophe naturelle** : depuis 1982, le système de solidarité nationale mis en place a permis d'indemniser dans de bonnes conditions l'ensemble des personnes victimes de catastrophes naturelles ou technologiques. Pour mémoire, chaque personne assurant son habitation paye une surtaxe qui est aujourd'hui de 12% pour permettre l'indemnisation des sinistrés. Or, depuis 1982, la France n'a pas connu de catastrophe dite majeure. Cet aspect a contribué, dans une certaine mesure, à dé-responsabiliser les acteurs de la gestion des risques.

- **la maîtrise de l'urbanisation** : elle se traduit notamment par l'établissement, à l'initiative du Préfet de département, des Plans de Prévention des Risques (12000 aujourd'hui contre 600 en 1999).

- **l'information** : on peut citer le DICRIM. Monsieur Faye rappelle que la responsabilité pénale d'un maire est susceptible d'être retenue pour défaut d'information.
- **les travaux de mitigation** : la difficulté est de trouver d'une part un maître d'ouvrage et d'autre part, les financements suffisants pour la réalisation de ces travaux.
- **la préparation** : elle constitue le volet le plus difficile à mettre en oeuvre actuellement (exercice de préparation, Plan Familial de Mise en sûreté...).
- **le retour d'expérience** : Il a porté jusqu'ici sur les modalités à mettre en oeuvre pour porter secours aux sinistrés et s'étend aujourd'hui aux modalités permettant d'être moins exposé à l'événement.
- **les acteurs de la gestion des risques** : l'Etat est encore considéré comme le protecteur des citoyens en cas d'évènement majeur, alors que c'est le maire qui est le premier responsable de la sécurité des personnes et des biens sur sa commune.
- **les moyens** : budget de l'Etat, fonds Barnier, fonds d'indemnisation catnat, budget des collectivités.
- **les programmes d'action** : les Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations, le Plan Submersion Rapide, le Plan Cavités ...
- **les sites internet** : le portail Prim.net, le portail Géorisques, les sites partenaires.

#### **Temps d'échanges :**

Monsieur Houllier remercie Monsieur Faye pour son exposé très clair, et invite les participants à présenter leurs remarques ou à poser leurs questions.

Monsieur Wattelet de l'Institut de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) demande ce qui explique la **A** de résilience repris dans le titre de la présentation.

Monsieur Faye précise que le **E** de résilience correspond à **l'Etat de résilience** qui dépend de la capacité individuelle et collective à résister à un événement et à revenir à une situation résiliente. Ce **E** est remplacé ici par un **A** qui évoque **l'Action à mener pour parvenir à cet état de résilience**, ou tout au moins à s'en rapprocher le plus possible. Cette démarche doit être poursuivie de façon continue et permanente, car on ne peut jamais être résilient à tous les risques.

Monsieur Faye insiste sur la nécessité de développer la connaissance des enjeux exposés aux phénomènes aléatoires, pour être en capacité de définir les mesures à mettre en oeuvre pour rendre ces enjeux moins vulnérables.

Monsieur Faye souligne l'importance de l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs et la responsabilité des maires au titre de la police générale. Il rappelle l'obligation pour les maires concernés d'établir le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui doit être en libre consultation par le public en mairie, et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil opérationnel de gestion de crise, qui doit permettre au maire de réagir de façon efficace et rapide lorsqu'une catastrophe survient sur son territoire.

S'agissant des établissements scolaires, il évoque l'obligation pour les chefs d'établissements de réaliser leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), pour être capable de gérer la situation et d'assurer la sécurité des élèves, lors d'un événement majeur. Il souligne que la loi sur la modernisation de la sécurité civile a rendu, de droit, une sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux gestes de premiers secours.

Madame Masson précise que le rectorat de Lille est membre de la commission.

Elle interpelle Monsieur Faye sur le contenu du Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) que chaque foyer doit mettre en place.

Monsieur Faye explique que, dans le cadre d'un tel plan, chaque ménage doit, par exemple, se doter d'un kit d'autonomie pendant trois jours (bougies, eau potable, médicaments etc...), nécessaire, le cas échéant, pour attendre l'arrivée des secours. Cette pratique est courante dans les pays anglo-saxons, mais reste très peu

suivie en France.

Monsieur Silvestre ajoute que, dans le même esprit, avant d'entreprendre un trajet de plusieurs dizaines de kilomètres, peu de personnes pensent à se munir d'une bouteille d'eau et d'une couverture dans leur véhicule.

Monsieur Poncelet, Directeur de la Chambre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Lille, reprenant les huit piliers évoqués par Monsieur Faye lors de sa présentation (diapo n°70), observe qu'entre le pilier 1 "la connaissance" et le pilier 2 "la vigilance", une place doit être laissée pour permettre une approche plus culturelle que réglementaire.

Monsieur Poncelet expose que les spécialistes connaissent l'emplacement des anciens puits de mine ainsi que de l'ancien trait de côte du moyen-âge le long des côtes à Bergues. Parallèlement, il fait le constat de la tendance de la société à gommer les traces des événements. La superposition des activités a également entraîné une perte de connaissance du territoire rendant difficile une approche pédagogique en la matière.

Monsieur Poncelet considère que, dans un département comme le Nord, sans grand élément naturel (grands glaciers, grandes montagnes...), tout se lie à l'activité urbaine. Il s'interroge sur l'existence ou non d'endroits où, par le paysage ou les traces conservées, un lien subsisterait entre mémoire et projets urbains, qui permettrait cette approche culturelle et pédagogique.

Monsieur Faye considère cet aspect "Mémoire" comme étant très important et incluant la notion même de "Patrimoine". Il évoque le site "l'Institut d'Histoire et de Mémoire des Catastrophes", développé par Serge Tisseron et consultable sur : <http://memoiredescatastrophes.org>

En réponse à Monsieur Poncelet, Monsieur Faye cite ses travaux sur les paléo-inondations qui mettent en évidence les traces successives des alluvions déposées par les crues, et sur l'archéo-sismicité qui révèlent les stigmates des tremblements de terre gardés par les bâtiments anciens. A titre d'exemple, il cite le Pont du Gard qui garde la trace de 32 tremblements de terre historiques, et "les témoins silencieux" qui se caractérisent par les éléments manquants dans le bâti, marquant l'événement historique.

Monsieur Faye évoque en outre la notion même de "catastrophes naturelles" : les dommages consécutifs à un tremblement de terre sont-ils la conséquence de l'événement naturel, ou ne révèlent-ils pas l'absence de prise en compte du risque de séisme dans la conception et la construction des habitations et autres bâtiments ?

Monsieur Faye indique que le Ministère a l'ambition de développer une action partenariale avec les CAUE, les Ecoles d'Architecture et les Maisons de l'Architecture, pour qu'ils portent ces informations et deviennent les médias qui vectorisent ces sujets.

Monsieur Poncelet précise que le CAUE de Lille a développé une plate forme numérique intégrant les marqueurs du territoire au sens anthropologique du terme. Il travaille avec la Société Géologique du Nord pour découvrir l'action des hommes et l'utilisation de leur environnement.

Madame Masson donne deux exemples complémentaires qui illustrent la volonté et l'action de garder les traces des événements. Il s'agit :

- de la conservation des ruines : les ruines du barrage de Malpasset par exemple
- d'interventions d'ordre artistique ou culturel : suite à la tempête Xynthia, à la Faute sur Mer, ont été mentionnés, par le biais de tubes de couleur différente, le niveau haut du plafond des maisons rasées, et le niveau haut de l'eau au moment de l'inondation.

Elle en conclut que des moyens nombreux et variés permettent de conserver la mémoire des événements.

Madame Masson remercie Monsieur Faye pour son intervention qui est un bon exemple d'acculturation pour les membres de cette commission, dont certains sont nouveaux, la commission ayant été renouvelée en 2014. Elle souligne qu'effectivement "on perd vite la mémoire" et qu'elle même n'avait plus le souvenir de l'ensemble des nombreux événements successifs et rapides évoqués lors de la présentation, et dont certains ont entraîné des conséquences particulièrement tragiques. Ces éléments démontrent toute l'importance du travail historique réalisé lors de l'élaboration des plans de prévention des risques.

Elle souligne que les catastrophes participent à l'évolution de la gouvernance. Elle expose que c'est au



moment de la catastrophe du barrage de Malpasset qu'ont été créés, au niveau territorial en France, les services de secours, par ailleurs membres de la CDRNM et représentés à la présente réunion.

Madame Masson indique que l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Lille fait partie des membres de la commission.

A défaut d'autres questions et/ou remarques, Madame Masson donne la parole à Monsieur Jean-François Raffoux de l'Institut pour la Maîtrise des Risques pour présenter la résilience des réseaux.

### **3b) La résilience des réseaux (présentée par Jean-François Raffoux de l'Institut pour la Maîtrise des Risques),**

Monsieur Jean-François Raffoux précise qu'il a déroulé toute sa carrière dans le domaine des risques. Il a démarré au Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France où il a eu en charge les risques miniers. A la fermeture des Charbonnages de France, Monsieur Raffoux a intégré l'INERIS où il s'est investi dans les risques industriels et les impacts de l'activité industrielle sur l'Homme et sur l'Environnement. Monsieur Raffoux explique qu'au sein du conseil d'administration de l'INERIS, Monsieur Jean-Yves Caverne a développé le concept des cindyniques.

Le groupe de travail formé par l'Institut pour la Maîtrise des Risques (ImdR) et l'Association pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) a appliqué ce concept pour réaliser l'étude de la vulnérabilité des réseaux et le développement de la résilience. Il explique que la vulnérabilité inclut la réduction de l'exposition et de la gravité de l'impact de l'exposition sur les personnes et les biens, mais également la capacité à retrouver une activité normale.

Dans le prolongement de la présentation de Monsieur Faye, Monsieur Raffoux précise qu'il n'a pas la prétention d'apporter ici des recettes, mais qu'il propose une méthode qui fait intervenir les acteurs.

Partant du constat que les réseaux électriques sont le plus souvent endommagés lors de catastrophes et que leur maintien est nécessaire aux secours, Monsieur Raffoux annonce une approche préventive qui intègre le comportement des acteurs et est adaptée aux systèmes complexes. L'objectif est de développer voire de créer, chez ces acteurs, une volonté d'agir eux-même sans attendre d'intervention extérieure qui viserait à enterrer tous les réseaux pour les protéger, par exemple, ou à construire des digues.

Il explique que le groupe de travail a tout d'abord planché sur les tempêtes suite aux événements extrêmes de 1999, pour ensuite se concentrer sur le phénomène des inondations qui représente 60% des catastrophes naturelles.

#### **- Approche cindynique, préventive de la vulnérabilité des réseaux d'une collectivité aux événements naturels extrêmes**

La présentation reprend les principaux axes suivants :

- **la collectivité territoriale** : un système complexe
- **les réseaux de la collectivité territoriale** : un système complexe
- **les phénomènes naturels** : des événements complexes
- **l'approche préventive** (composantes historique, matérielle, économique, réglementaire, comportementale)
- **l'approche cindynique en dix phases** :
  - Phase 1 : la description du système, de la situation et du contexte
  - Phase 2 : la situation
  - Phase 3 : le contexte
  - Phase 4 : l'identification des acteurs concernés
  - Phase 5 : la sélection des acteurs
  - Phase 6 : l'analyse du comportement de chaque acteur
  - Phase 7a : la détection des situations potentiellement dangereuses (comportement d'un opérateur de réseau, d'un usager dans un établissement sensible, d'un maire et dangers potentiels liés aux comportements de chacun de ces acteurs)
  - Phase 7b : la détection des situations potentiellement dangereuses liées aux interactions entre

acteurs

- Phase 8 : le recensement et le traitement à la source des situations potentiellement dangereuses (matérielles ou immatérielles)
- Phase 9 : des dangers aux risques – le plan d'action pour réduire les risques
- Phase 10 : l'actualisation (revoir les plans d'action régulièrement, procéder à des exercices pour entretenir la mobilisation des acteurs, intégrer les résultats du retour d'expérience dans les données des différents acteurs)

**- les résultats d'une approche "macro" à partir du retour d'expérience de plusieurs situations extrêmes.**

Monsieur Raffoux précise que cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui est actuellement en phase de validation et qui pourra être mis à disposition des membres de la CDRNM. Le rapport sera définitif en juin 2015 et présenté à l'automne prochain, puis distribué.

Monsieur Raffoux souligne que cette méthode avait été utilisée jusqu'ici, à posteriori, dans le cadre de résultats d'expérience d'événements passés et qu'il serait intéressant de la décliner, dans une phase préventive, autour d'une collectivité volontaire. C'est déjà le cas d'une commune située aux alentours d'Arles avec laquelle un travail est en cours de réalisation. Monsieur Raffoux indique que si une commune du département du Nord le souhaitait, il serait très intéressé pour l'aider à décliner cette méthode sur son territoire.

Monsieur Houllier remercie Monsieur Raffoux pour son approche scientifique probabiliste, applicable à toutes les typologies de risque.

Monsieur Raffoux insiste sur l'importance des acteurs dans la prise en compte des différents risques.

Madame Masson précise avoir découvert aujourd'hui l'approche cindynique, et fait un parallèle entre cette approche et la science du danger. Elle relève l'intérêt de la méthode en ce qu'elle est transposable à un risque naturel comme technologique. Elle demande si le rapport du groupe de travail comporte un retour territorialisé.

Monsieur Raffoux répond que le rapport n'inclut pas une analyse situation par situation, mais agrège les différents cas dans une approche macro de l'ensemble des acteurs. Des exemples par situation existent en risques industriels, mais pas en risque naturel.

Monsieur Herrin mesure le travail qui reste à réaliser pour améliorer la résilience sur le territoire.

Monsieur Houllier remercie une nouvelle fois Monsieur Raffoux pour sa présentation très intéressante.

Il annonce ensuite le bilan de consommation du fonds Barnier et le bilan des arrêtés de catastrophes naturelles pris dans le Nord en 2014.

**4) Bilan de consommation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs  
(source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)**

- Bilan de la consommation des financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs à fin 2014
- Bilan des crédits délégués et des crédits disponibles au 01/01/2015
- Répartition par action des crédits disponibles au 01/01/2015.

**5) Bilan des arrêtés "catastrophes naturelles"  
(source Préfecture du Nord- SIRACED-PC)**

**- Statistiques cat.nat 2014**

- 15 avis favorables
- 9 avis défavorables

- 3 dossiers rejetés par la Préfecture
- 1 dossier rejeté par la Ministère de l'Intérieur

**- Déclinaison par communes**

Monsieur Houllier précise que ces bilans se trouvent dans le dossier remis en séance et invite les participants qui souhaiteraient des compléments d'information sur ces sujets à prendre contact avec les services concernés soit :

- pour le bilan de consommation du FPRNM avec Marie-Alexandrine Berteaux-Valère de la DREAL
- pour le bilan des arrêtés de catastrophes naturelles avec Maryline Magras de la Préfecture du Nord – SIRACED-PC.

En l'absence d'autres questions diverses et/ou remarques, Monsieur Houllier remercie les intervenants et les participants et lève la séance.